

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 FEVRIER 2011

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, LE TROUHER Erwan, LE DEVEHAT Yannick, ROBIN Evelyne, ELLIAS Claude, JOUAN Isabelle, HOUEIX Magali, DETLOF-CHAPUT Stéphanie, LE LIBOUX Claude

Étaient absents excusés : EZANIC Jean-Louis, MORAUT Philippe

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2010 – COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT, PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 pour les budgets commune, assainissement, lotissement, panneaux photovoltaïques ont été réalisées par le receveur en poste à PONTIVY et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs..

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **12** voix pour, **0** contre, **1** abstention, adopte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2010 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

COMMUNE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **12** voix pour, **0** voix contre, **1** abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2010 de la commune arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	422 560.52 €	728 073.63 €
Recettes	445 741.51 €	949 206.44 €
Excédent	23 180.99 €	221 132.81 €
Déficit		

ASSAINISSEMENT :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **12** voix pour, **0** voix contre, **1** abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2010 de l'assainissement arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Exploitation
Dépenses	50 864.31 €	9 225.97 €
Recettes	22 836.44 €	12 353.18 €
Excédent		3 127.21 €
Déficit	28 027.87 €	

LOTISSEMENT :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **12** voix pour, **0** contre, **1** abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2010 du lotissement arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	389 377.56 €	358 392.56 €
Recettes	0.00 €	490 480.48 €
Excédent		132 087.92 €
Déficit	389 377.56 €	

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **12** voix pour, **0** contre, **1** abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2010 du lotissement arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Exploitation
Dépenses	2 090.30 €	0.00 €
Recettes	70 000.00 €	0.00 €
Excédent	67 909.70 €	0.00 €
Déficit		

AFFECTATIONS DES RESULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2010

COMMUNE

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2010 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 82 855.87 €
- Résultat de la section de fonctionnement : 354 125.88 €

AFFECTATION :

- Le déficit d'investissement de 82 855.87 € est constaté en investissement,
- L'excédent de fonctionnement de 354 125.88 € est affecté en partie :
 - pour 213 986.72 € en report de la section de fonctionnement,
 - pour 140 139.16 à la section d'investissement.

ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2010 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 20 339.19 €
- Résultat de la section d'exploitation : 3 127.21 €

AFFECTATION :

- Le déficit d'investissement de 20 339.19 € est constaté à la section d'investissement,
- L'excédent d'exploitation de 3 127.21 € est en report de la section d'exploitation.

LOTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2010 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 389 377.56 €

- Résultat de la section de fonctionnement : - 531.21 €

AFFECTATION :

- Le déficit d'investissement de 389 377.56 € est constaté à la section d'investissement,
- Le déficit de fonctionnement est constaté à la section de fonctionnement.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2010 de la façon suivante :

- Résultat de la section d'investissement : 67 909.70 €
- Résultat de la section d'exploitation : 0 €

AFFECTATION :

- L'excédent d'investissement de 67 909.70 € est enreport de la section d'investissement

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

Monsieur le Maire précise que l'établissement du budget 2011 se fait sur la base de taux d'imposition inchangés mais que les bases sont revues nationalement à la hausse de 2%.

COMMUNE

Le conseil municipal par **13** voix pour, **0** contre, **0** abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2011, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	654 856.34 €	654 856.34 €
Fonctionnement	1 041 270.06 €	1 041 270.06 €
TOTAL	1 696 126.40 €	1 696 126.40 €

Les principaux postes de la section de fonctionnement sont les charges de personnel pour 327 800 €, les charges à caractère général pour 280650 €, les autres charges de gestion courante pour 133 369 €, les frais financiers pour 51 000 €. Le virement à la section de fonctionnement représente 241 000 €.

Concernant la section d'investissement, le poste principal concerne l'atelier municipal pour 209 870 €, la caserne des pompiers 2^{me} phase pour 83 237 € (report), les travaux de voirie pour 50 000 €, les travaux correspondant à la réfection des marches et la pose de grillages à la chapelle Notre-Dame de Quelven pour 23 920 €, la réfection des wc et du local réserve à la salle polyvalente pour 20 394 €, la réfection des wc du bourg pour 15 254 €.

ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal par **13** voix pour, **0** contre, **0** abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2011, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	73 433.27 €	73 433.27 €
Exploitation	46 593.46 €	46 593.46 €
TOTAL	120 026.73 €	120 026.73 €

Le poste principal de dépense de la section de fonctionnement correspond au curage de la lagune et celui de la section d'investissement aux mesures de la lagune.

LOTISSEMENT

Le conseil municipal par **13** voix pour, **0** contre, **0** abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2011, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	869 928.56 €	869 928.56 €
Fonctionnement	710 172.56 €	710 172.56 €
TOTAL	1 580 101.12 €	1 580 101.12 €

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le conseil municipal par **13** voix pour, **0** contre, **0** abstention, ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2011, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	73 334.55 €	73 334.55 €
Exploitation	8 240.05 €	8 240.05 €
TOTAL	81 574.60 €	81 574.60 €

CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE DE SECOURS – ATELIER TECHNIQUE (phase 2)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de l'aménagement du centre de secours et de l'atelier technique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'avis d'appel d'offres est paru dans le journal OUEST-France du 19 janvier 2011, sur les départements du Morbihan et des Côtes d'Armor, ainsi que sur le site de OUESTMARCHES et que 33 entreprises ont répondu à cette offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 février 2011 pour l'ouverture des plis et le 22 février 2011 pour l'attribution du marché.

Monsieur le Maire donne connaissance des offres retenues par la commission d'appel d'offres qui sont les suivantes :

- Lot 1 – Gros œuvre pour 3 540.00 € HT (marché de base + options), attribué à l'entreprise HELLEC de GUERN, offre la moins disante,
- Lot 2 – Charpente bois pour 2 060.00 € HT, attribué à l'entreprise A.C.M de QUISTINIC, offre la moins disante,
- Lot 3 – Menuiseries extérieures alu pour 5 772.16 € HT, attribué à l'entreprise BEVAN de LIGNOL, offre la moins disante,
- Lot 4 – Menuiseries intérieures bois pour 6 257.34 € HT (marché de base + option), attribué à l'entreprise BEVAN de LIGNOL, offre la moins disante,
- Lot 5 – Cloisons sèches, plafonds, isolation pour 18 740.35 € HT (marché de base + option), attribué à l'entreprise LE SOURN HABITAT de LE SOURN, offre la moins disante,
- Lot 6 – Carrelage pour 8 175.74 € HT, attribué à l'entreprise LOHEZIC de NOYAL-PONTIVY, offre la moins disante,

- Lot 7 – Peinture pour 6 708.75 € HT (marché de base + option), attribué à l'entreprise NEDELEC LE PIOUFFLE de PONTIVY, offre la moins disante,
- Lot 8 – Electricité, courants faibles, chauffage pour 10 866.00 € HT, attribué à l'entreprise ASTELEC de SAINT-THURIAU, offre la moins disante,
- Lot 9 – Plomberie sanitaires pour 2 508.38 € HT (marché de base + option), attribué à l'entreprise ROUILLE de SEGLIEN, offre la moins disante.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les marchés aux entreprises indiquées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises et à signer toutes les pièces relatives à ce marché,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier le marché à chaque titulaire.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'OPERATION DE CURAGE ET D'EPANDAGE DE LA LAGUNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de l'opération de curage et d'épandage des boues de la lagune.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 février 2011 pour l'ouverture des enveloppes et l'attribution du marché.

Le Maire donne connaissance de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres qui est la suivante :

- **Curage et épandage de la lagune: 24 195.00 € HT, attribué à l'entreprise VALBE de VANNES, offre la moins disante.**

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise VALBE,
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise et à signer toutes les pièces relatives à ce marché de réhabilitation de la rue de l'étang,
- **AUTORISE** le Maire à notifier le marché au titulaire du marché.

QUESTIONS DIVERSES

Circuit de randonnée :

Monsieur MARTIN, fait savoir que Pontivy Communauté prévoit l'inauguration du circuit de la commune le 14 mai 2011 avec une exposition de dessins des élèves des deux écoles de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt heures trente minutes.